



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

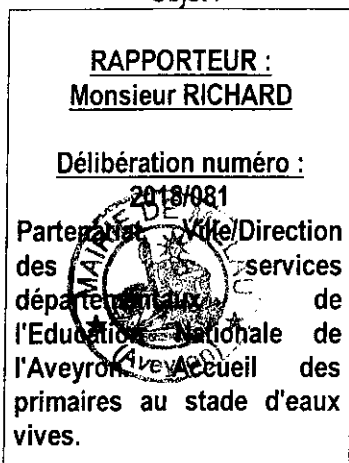
Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :



**ETAIENT EXCUSES** : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** : Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018  
Le Maire

Vu la loi d'orientation sur l'éducation nationale du 10 juillet 1989 ;

Vu la circulaire n° 92-126 du 3 juillet 1992 fixant le cadre de la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives ;

Considérant l'intérêt du développement de la pratique du kayak auprès des primaires, permettant le développement de compétences telles que l'adaptation et la découverte d'un nouveau milieu, le développement de nouvelles capacités motrices et de la culture sportive ;

Considérant qu'afin de pouvoir accueillir des classes des écoles primaires au stade d'eaux vives dans le cadre de cycle kayak au sein de cours EPS et/ou de classes vertes, il convient de renouveler la convention de partenariat avec les services départementaux de l'éducation nationale,

Aussi, après avis de la Commission des sports réunie le 3 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention ci-annexée,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et à accomplir toutes les formalités en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau  
Christophe SAINT-PIERRE

